## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service des communes 1.39.59

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET : Commune d'Arles - Création d'un hôtel de police municipale - tranche 1 - Aide exceptionnelle à l'investissement 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Commune d'Arles souhaite créer un hôtel de police municipale afin de regrouper dans un même ensemble tous les services liés à la tranquillité publique et la réglementation avec une relocalisation du centre de supervision urbain.

L'immeuble anciennement « recette des finances » situé 7-7 bis Boulevard des Lices répond aux attentes de la Commune pour accueillir ce nouvel équipement. Propriété municipale, situé en plein centre-ville et actuellement libre d'occupation, ce bâtiment, d'une superficie totale de 750 m², constitué d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de 2 étages nécessite d'importants travaux de rénovation.

Afin de commencer cette opération dans les plus brefs délais, la réalisation d'une première tranche de travaux permettra à court terme l'installation des 25 agents du service de la police municipale et de la réglementation dans 512 m² avec :

- la rénovation du rez-de-chaussée, dans lequel sera reçu le public (réalisation d'un accueil, de bureaux, salle de rédaction),
- la réhabilitation du sous-sol, destiné à l'usage propre des agents de la police municipale (vestiaires, sanitaires, tisanerie, salle de sport, armurerie) pour à terme accueillir 60 personnes,
- l'installation d'une baie informatique, le câblage, la mise en place de caméras et contrôle d'accès,
- le premier équipement en matériel et mobilier.

Pour ce projet, la Commune ne bénéficie pas d'autres subventions. La participation exceptionnelle du Département pourrait s'élever à 476 666 € sur une dépense subventionnable de 595 833 € HT, conformément au détail joint en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

## Martine VASSAL